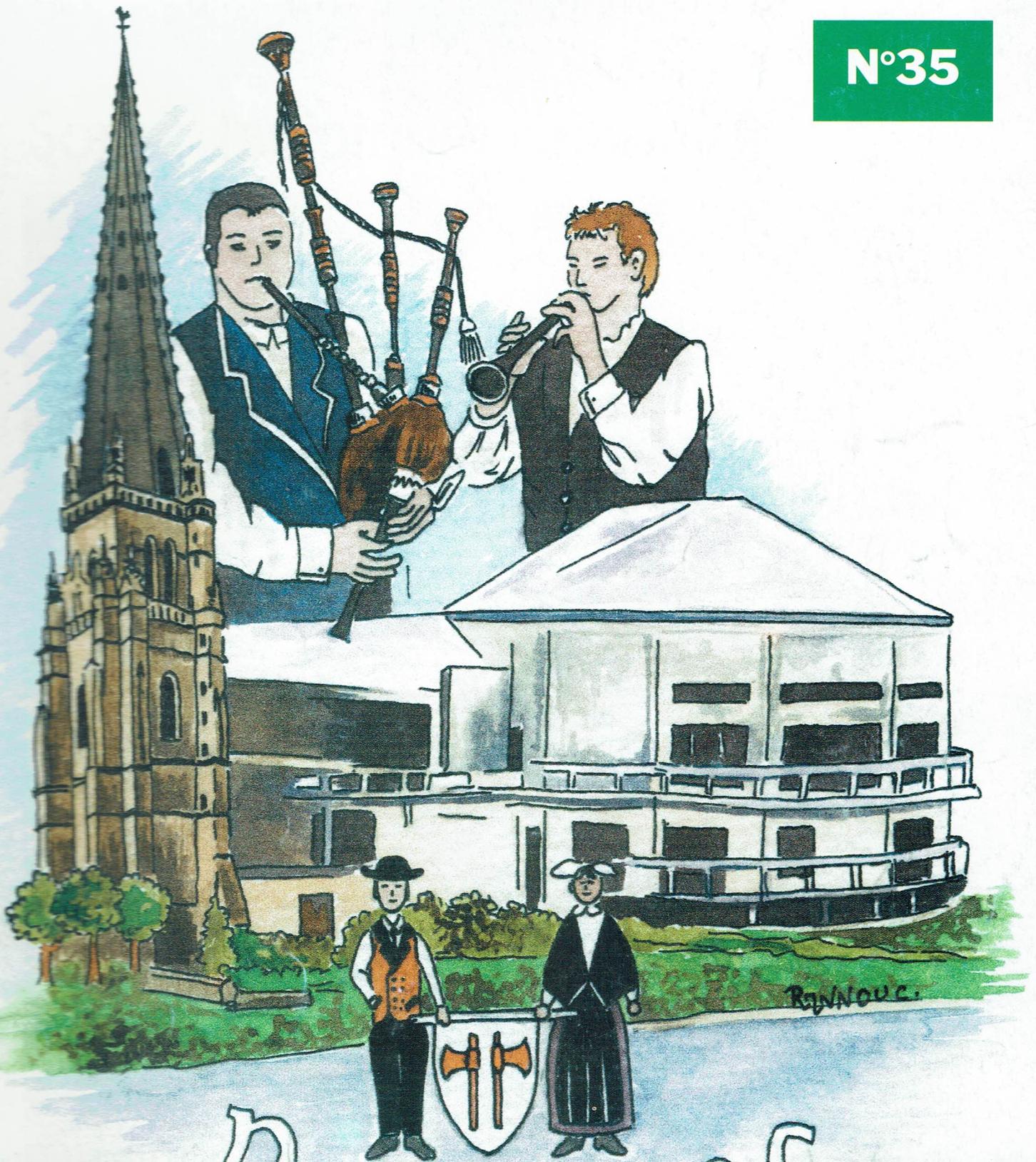


N°35



BOURBRIAC

Boulvrias
CÔTES D'ARMOR

Le magazine de la Commune de Bourbriac

Annuaire municipal

Mairie de Bourbriac

ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h,, le samedi matin de 8 h 30 à 12 h

Téléphone 02 96 43 40 21

Télécopie 02 69 43 60 17

Cimetière :

tarifs concessions

30 ans 95,13 €

columbarium

15 ans 155,50 €

50 ans 171,96 €

plaque 77,75 €

Communauté de Communes

ouverte les lundi et mardi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, les jeudi

et vendredi de 8 h 45 à 12 h et del 3 h 45 à 17 h 30. Téléphone 02 96 43 60 11

Télécopie 02 96 43 60 11

Service d'aide au maintien à domicile

bureau ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h - Fermé les jeudi et samedi

Téléphone 02 96 43 49 28

Assistantes sociales : sur rendez-vous

Centre médico-social de Guingamp

Téléphone 02 96 40 10 30

Régime général

Téléphone 02 96 40 10 30

M. S. A.

Téléphone 02 96 40 10 46

Association La Courte Echelle

Communauté de communes de Bourbriac

Petite enfance

Téléphone 02 96 43 69 45

Ados

Téléphone 02 96 43 69 46

Bibliothèque municipale

Téléphone 02 96 43 62 25

ouverte le mardi de 9 h 30 à 11 h 30, le mercredi de 16 h à 18 h,

le vendredi de 16 h 30 à 19 h et le samedi de 10 h 30 à 12 h 30.

Tarifs :

documents écrits

7,77 € par an pour la famille

documents sonores

6,22 € par an pour la famille

Internet

1,50 € la 1/2 heure

Déchetterie

Téléphone 02 96 43 64 91

ouverte le lundi de 13 h 30 à 17 h 30 - le mardi de 8 h 30 à 12 h

les mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Syndicat d'initiative

Téléphone 02 96 43 46 03

Sous Préfecture de Guingamp

ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30

mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Association pour l'intervention auprès des malades et handicapés

Téléphone 06 07 69 61 55

Portable 06 66 84 48 90

A.P.I.A.M.H. accueillir, conseiller, fnformer, aider, agir et défendre

Centre municipal de Pors an Quen, 4 rue des capucins 22200 Guingamp

Permanence : mairie de Bourbriac 3^{eme} lundi du mois de 14 h 30 à 16 h ssns rendez-vous

Sommaire

INFOS	2
<i>Annuaire municipal</i>	
ÉDITO	3
<i>l'année 2001, l'année (euro)</i>	
ÉTAT-CIVIL	4
<i>Les naissances en 2001</i>	
ÉTAT-CIVIL	5
<i>Les mariages en 2001</i>	
ÉTAT-CIVIL	6
<i>Les décès en 2001</i>	
ASSOCIATIONS	7
<ul style="list-style-type: none">• Amicale des donneurs de sang• Comité tiers monde	
SAMAD	8
<i>Service d'Aide au Maintien à Domicile</i>	
A.P.A.	9
<i>Allocation Personnalisée d'Autonomie</i>	
ÉLECTIONS	10
<ul style="list-style-type: none">• Le Président de la République• L'Assemblée nationale	
ÉLECTIONS	11
<i>Calendrier de la V^{ème} République</i>	
PETITE HISTOIRE LOCALE	12
<i>Le monument aux morts</i>	
INFOS DIVERSES	14
<ul style="list-style-type: none">• Voirie 2002• Avis aux propriétaires• Règles de bonne conduite avec nos amis les bêtes	
L'EAU	15
<ul style="list-style-type: none">• Reconquête de la qualité de l'eau• Les tarifs de la Salle des Forges	
SALLE DES FORGES	16
<i>Calendrier des manifestations 2002</i>	

Rédaction :
Commission Informations et communication de
l'équipe municipale de Bourbriac

Le dessin de couverture a été réalisé
par Christine Rannou de Bourbriac.

Imprimerie et mise en page :
Impressions du Trieux - Runan - Tél. 02 96 95 32 71



[L'année 2001, l'année Euro]

> Cette année qui commence est placée sous le signe de changements importants :

Le passage à l'Euro, notre nouvelle monnaie - passage dont la portée historique n'échappe à personne - vient bouleverser quelques-uns de nos repères. Il est certain qu'un tel événement ne va pas sans quelques inconvénients, la plupart du temps mineurs, que nous devrions surmonter rapidement. Cette nouvelle avancée sur le chemin de l'intégration européenne contribue un peu plus à forger une communauté de destin de tous les peuples du vieux continent.

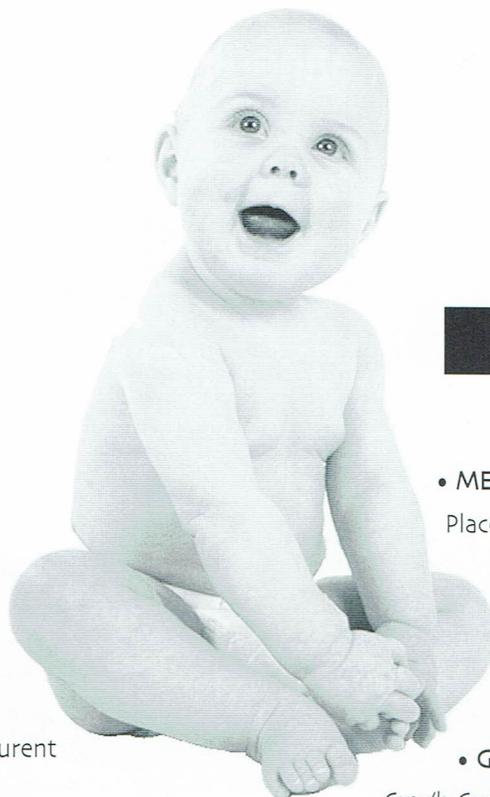
Sachons nous souvenir à cet instant que la construction de l'Europe politique et économique se sera traduit, pour les pays concernés, par une période de paix et de prospérité économique jamais rencontrée jusqu'alors, même s'il reste beaucoup à faire en particulier en matière d'harmonisation sociale.

Mais le 1^{er} janvier aura vu également d'autres changements, plus locaux. A cette date, les communes du Pays de Bourbriac ont cessé d'exercer la compétence «entretien de voirie» qu'elles ont transférée à la Communauté de Communes. Cette structure, inconnue il y a dix ans, se substitue aux Conseils Municipaux dans plusieurs et importants domaines: environnement (déchetterie), politique d'animation en direction de l'enfance, création de zones artisanales, cohérence des schémas d'urbanisme.

Le 1^{er} janvier toujours s'est appliquée la nouvelle organisation du travail, liée au passage aux 35 heures, du personnel communal. Au foyer-logements et au comité d'entraide la mise en œuvre de l'A.P.A. (Aide personnalisée à l'autonomie), va permettre une meilleure prise en compte des personnes âgées dépendantes et aussi quelques créations d'emplois.

Tout ceci souligne, s'il en est besoin, les efforts d'adaptation auxquels nous sommes soumis collectivement: citoyens, élus, services publics, entreprises... Cela nous rappelle aussi qu'il n'existe pas de situations figées mais au contraire des évolutions à prendre en compte constamment et que cela concerne aussi la gestion communale...

état civil 2001



NAISSANCES

- **BONTHONNOU**

François, Pierre

Logoray, de Marie-Pierre et
Mickaël BONTHONNOU

- **COATRIEUX Romane**

8 Résidence de L'Argoat, de
Stéphanie CHEVANCE et Laurent
COATRIEUX

- **PINHEIRO Tifenn, Marie**

Hent Garenn, de Clélia et Carlos PINHEIRO

- **OMNES Thomas, Bernard**

Pont Ider, de Stéphanie et Yvon OMNES

- **GODEFROY Emanuel**

Le Courjou, de Sylvie et Didier GODEFROY

- **SERANDOUR Léane**

Kerlo Vraz, de Katia LE CORFEC et Daniel SERANDOUR

- **LERICOLLAIS Clara, Morgane, Elisa**

St Jude, de Nathalie et Matthieu LERICOLLAIS

- **LESCOP Léa**

Coat An Drail, de Véronique et David LESCOP

- **CONNAN Zoé**

Kerflec'h, de Isabelle LEPY et Jacques CONNAN

- **OMNES Aurore, Claudette, Marie-Thérèse**

Allée Coat Men, de Sandra Le Foll et Bruno OMNES

- **MENARDEAU Mai Bettina**

Place du centre, de Ninnog Gwenn LATIMIER et
Ronan MENARDEAU

- **BRIEND François, André, Max**

24 Coat Liou, de Sophie BRUYERE et Fabrice
BRIEND

- **GRESSUS Lucie**

Crec'h Cant, de Karine LE BONNIEC et Erwan GRESSUS

- **SIMON Alicia, Maria, Mariola**

42 rue de Goas ar Mogn, de Marie et Bruno SIMON

- **LE GUILLERM Eléa, Anne, Evelyne**

1 rue St Yves, de Magali NICOL et Laurent LE GUILLERM

- **OLLIVIER-HENRY Léo**

15 bis rue des Menhirs, de Fabienne JEGOU et Sébastien
OLLIVIER-HENRY

- **JOUAN Louise**

Prat Nay, de Elise et Yvon JOUAN

- **GROT Alexane, Cécile**

Stanguenat, de Isabelle LE GOFF et Jean-Yves GROT

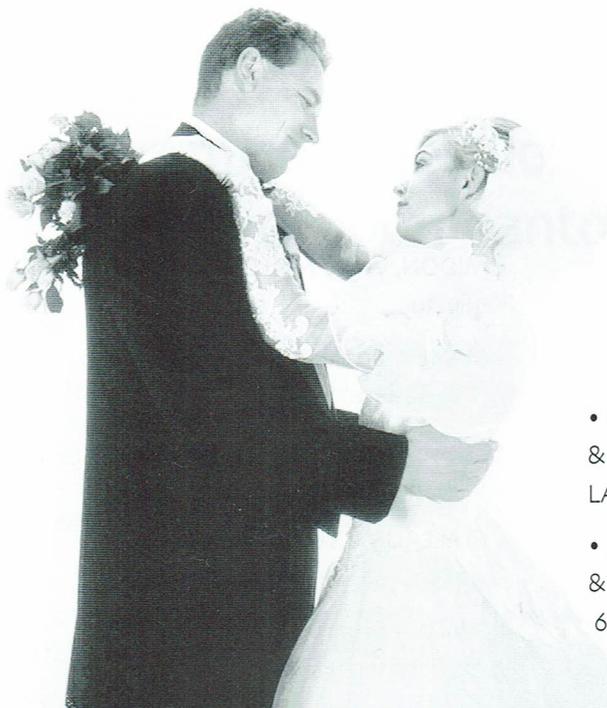
- **LE DANTEC Lisa**

14 rue du Tumulus, de Isabelle LE JEHAN et Jean-
Christophe LE DANTEC

- **LE MAOUT Flavie, Sterenn**

2 Pors Gouriou, de Corinne et Philippe LE MAOUT

Soit 20 naissances enregistrées en 2001 (38 en 2000, et 31 en 1999)



MARIAGES

REGUER Emmanuel - 2 rue du Roscoat, MORLAIX
& GAUTIER Françoise Maryvonne Jeannic - Kergroas,
BOURBRIAC

- LE GAC Jean-Louis - Pont Mary, PLUZUNET
& LE COUSTER Sandrine - Kerhars, BOURBRIAC
- JEGOU Loïc Tanguy - Crec'h Vian, BOURBRIAC
& LE GLOAN Sophie - 15 rue Antoine Mazier, PABU
- JAOUEN Sébastien - 18 rue de l'Ecole, PAULE
& LE BONNIEC Magali Annick - Kermoal, BOURBRIAC
- LE COLLEN Steve & LE CORRE Vanina,
La Villeneuve Cité, BOURBRIAC
- HERRIOU Jean-Francois & DELAETER Carole Thérèse
8 rue St Yves, BOURBRIAC

- DEREAT Yannick, Cosquer Kérias - BOURBRIAC
& DEHESTRU Sophie Cécile - 6 rue de la République,
LAMBRES LES DOUAI (Nord)

- LE GRAET Sylvain - Puco Rod, BOURBRIAC
& TOMMASINO Nathalie Laure Sylvie
6 square Pédro Florès, RENNES

- PELTIER Yves Charles Bernard
& LE QUERE Valérie - Pen Léguer Vraz,
BOURBRIAC

- GUILLAUME David Marie Annick
& BLANDIN Magali - 1 rue du Tumulus, BOURBRIAC

- BLANDIN Jérôme Yvon Louis
& GUILLAUME Magali - 14 rue de l'Armor, BOURBRIAC

- TAKHTOUKH Sliman - 5 rue du Recteur Paul Herry,
RENNES

- & JEAN Esther Isabelle Jeanne - Langoat, BOURBRIAC

- LE PENNEC Yannick Yves Marie
- 73 rue Edmond Meyer, LE HAVRE & LE GALL Soizic,
12 rue de Coat Liou, BOURBRIAC

- VINET Bertrand - 25 avenue Aristide Briand, RENNES
& VINCENT Stéphanie - 28 rue des Menhirs,
BOURBRIAC

MARIAGES EXTÉRIEURS

- PHILIPPE Tony - Kerleign, BOURBRIAC
& HELARY Karine - 13 rue de Kernilien, GOUDELIN
- KIEHL Adam - 30 bis rue Traversière, CALLAC
& BONIN Gisèle Jacqueline - 65 rue de Goas ar Mogn,
BOURBRIAC
- LE GALL Franck - rue des Menhirs, BOURBRIAC
& MORVAN Mallory - rue des Bergerons, TREMUSON

- GAUDIN Dominique André - 11 Hent Garenn,
BOURBRIAC & THOMAS Michelle Alice - 2 place du
Château, GUINGAMP

- TOUZE Bruno & LE GRAET Josiane Marie-Thérèse
Pen Léguer Vian, BOURBRIAC

- LE ROY Dominique Marcel & LE BOUR Sylvie
Goas Pren, BOURBRIAC

Soit 14 mariages célébrés en 2001, plus 6 à l'extérieur (12 en 2000 et 9 en 1999)

DÉCÈS

- **THOMAS Gilbert Marie**,
1 rue d'Avaugour
- **TARTIVEL, veuve SAVEAN Marie-Émilie**,
Foyer logements
- **MOTTIER Jean Joseph Robert**,
Lotissement de Coat-Liou
- **GUICHARD, veuve MAGOAROU Félicie Louise Marie**,
Foyer logements
- **LE PROVOST, veuve STÉPHAN Pauline**,
Groas ar Land
- **GAUTIER, veuve LE GALL Augustine Marie**,
Foyer logements
- **CHEVANCE, veuve JOUAN Joséphine**,
1, route de Pont Locminé, ST-PEVER
- **BERNARD, veuve LE GLOANNE Léontine Marie**,
Foyer logements
- **EVEN Auguste**,
Le Vern
- **THOMAS Marcel**,
Le vern
- **HUITOREL Jean-Baptiste**,
Foyer logements
- **FABRIES, épouse LE JEAN Béatrice Marie Nicole**,
Kérauffrédou
- **CROM André**,
27,, rue d'Avaugour
- **LE DUIGOU, veuve HOANNEN Germaine**,
Foyer logements
- **TRUBUIL Jean Joseph Marie**,
Rest Vraz
- **RIVOLLAN, veuve LE NEINDRE Odette Marie**,
4, Hent Garenn
- **LE JEHAN François Marie Allain**,
La Villeneuve Cité
- **LE GUILCHER, épouse KRIEF Danielle Émilienne**,
60, rue Victor Recourat, LE PERREUX SUR MARNE
- **MIDON, veuve MILLET Georgette**,
Kerliviou
- **MAHE Marcel**,
17, rue de l'Armor
- **DIRIDOLLOU Briac Augustin Marie**,
5, Place du Centre
- **GUILLAUME Yves Marie**,
Coat Forn
- **SIMON Léontine Marie-Joseph**,
5, rue des Menhirs
- **LOZAHIC, veuve LANCIEN Maria**,
Foyer logements
- **LE MOAL, veuve PHILIPPE Marie Adèle**,
11, rue du Tumulus
- **LACHATER, épouse MEHU Monique Madeleine**,
Saint-Houarneau
- **LE GALL, veuve CHENU Albertine Marie**,
Kerdavidou
- **GAUTIER Gaël Paul François**
Allée de Coat Men
- **LE GUYADER, veuve LE JEHAN Marie Anne**,
Kériolet
- **LE NATUR épouse COATRIEUX Hélène Maria**
Roscaradec
- **THOMAS, épouse LE DIOURON Edith Corentine Marie**,
13, Pors Gouriou
- **RIOU, veuve LE ROUX Marie Maria**,
Roscaradec
- **MAHE Robert Joseph Marie**,
Kératret
- **BERTRAND Jean Célestin Toussaint Alexandre**,
Foyer logements
- **BOUTIER, veuve RIVOALLAN Marie Ambroisine**,
Foyer logements
- **KERHOST Sylvain**,
12, rue de Tournemine

Soit 36 décès enregistrés en 2001 (33 en 2000 et 37 en 1999)

Amicale des donneurs de sang bénévoles du canton de Bourbriac

Donner son sang, c'est donner un peu de soi-même. Chaque jour, les centres de transfusion ont besoin de volontaires. De 18 à 65 ans, on peut contribuer à cette œuvre humanitaire. Chaque jour, pour sauver des vies, l'établissement français du sang a besoin de **8000 dons**

Chaque année, **500 000** personnes ont besoin de transfusion sanguine.

C'est pour cela que l'amicale de Bourbriac fait appel à la générosité des donneurs.

Les chiffres sont encourageants : **346** dons en 2000

394 dons en 2001

Prochaines collectes de 2002 : salle des Forges de 15 h à 19 h

Les mercredis 13 mars, 12 juin, 11 septembre, 11 décembre.

Nous comptons sur vous pour effectuer cet élan de solidarité

Le Président

F. ANDRÉ

Les nouveaux sont les bienvenus.



Comité tiers monde

La collecte de vieux papiers est la principale ressource du comité «Tiers Monde». Les tonnes de papiers ramassés, avec l'aide de bénévoles, sont acheminées vers la cartonnerie de Loguivy-Plougras. Le transport étant assuré par la municipalité.

Le produit de la collecte de papier ajouté à la vente du

muguet le 1^{er} mai, permettent de faire les dons suivants pour l'année 2001 :

Il est toujours possible de déposer les paquets à l'entrée du local, situé au fond de la cour de Koz Kastel.

Contact : E. RABE: 02.96.43.43.89

G. DESFONTAINE : 02.96.43.40.65

457 € (3000FR)	A Sœur Marie Thérèse LE BECHEC pour le fonctionnement du dispensaire à MADAGASCAR.
228 € (1500 FR)	Pour les enfants de bidonville de Lima au PEROU.
152 € (1000 FR)	Aux sinistrés de TOULOUSE suite à l'explosion d'AZF.
76 € (500 FR)	Aux Restos du Cœur.
45 € (300FR)	Au TELETHON.

Service d'Aide au Maintien à Domicile (SAMAD)

depuis 2000 - Remplacement du comité cantonal d'entraide de Bourbriac

Aide à domicile

Répartition par âge	Effectif
- de 60 ans.....	12
de 60 à 65 ans.....	10
de 65 à 70 ans.....	21
de 70 à 75 ans.....	37
de 75 à 80 ans.....	40
de 80 à 85 ans.....	67
de 85 à 90 ans.....	60
+ de 90 ans.....	22
Total.....	269

• Aide à domicile (mise en place depuis 1976)

Définition: « L'aide à domicile n'est pas une femme de ménage, son travail ne se limite pas aux tâches domestiques, elle exerce une profession à vocation sociale » (circulaire ministérielle du 7 avril 1982). Son rôle, auprès de la personne chez qui elle intervient, est bien entendu de faire les courses, le ménage, préparer les repas mais également briser l'isolement. C'est un rôle d'accompagnement dans la vie. Le S.A M.A.D. a employé 22 aides ménagères et mandaté 26 aides à domicile (38781 heures d'accompagnement et de soutien à domicile pour le canton dont 21234 heures d'accompagnement pour 169 bénéficiaires à Bourbriac).

• Service de soins (mise en place depuis 1978)

Son rôle est d'apporter une réponse médico-sociale à domicile aux besoins spécifiques des personnes âgées ou malades afin d'éviter ou de retarder la rupture souvent irréversible que constitue une hospitalisation ou une entrée en structure d'hébergement ou de permettre le retour à domicile après hospitalisation.

Pendant l'année 2000, sur les 78 patients (33 pour Bourbriac) 46 ont bénéficié de 2 interventions par jour et 32 d'une intervention par jour.

Les infirmières libérales ont effectué 2660 visites auprès de ces patients.

Service de soins

Répartition par âge	Effectif
- de 60 ans.....	6
de 60 à 65 ans.....	3
de 65 à 70 ans.....	3
de 70 à 75 ans.....	5
de 75 à 80 ans.....	12
de 80 à 85 ans.....	18
de 85 à 90 ans.....	23
+ de 90 ans.....	8
Total.....	78

• Taxi :

Depuis 1984, un service de taxi de Bourbriac vers Guingamp a été mis en place le samedi. Depuis 1997, a été mis en servi-

ce un taxi allant de Plésidy et Saint-Adrien vers Bourbriac, de Plésidy et Saint-Adrien vers Guingamp, de Pont Melvez et Moustéru vers Guingamp

Au cours de l'année 2000, le taxi a effectué 11 convoyages et 4 personnes empruntent régulièrement le taxi de Bourbriac à Guingamp.

• Accompagnement social (mis en place depuis 1984)

Le SAMAD est site d'accueil pour le service d'accompagnement social à la mobilité. Ce service s'adresse aux personnes bénéficiaires de l'aide ménagère, d'une femme de ménage, de la prestation spécifique dépendance, de l'allocation compensatrice et aux personnes à faibles ressources. On sait que de nombreuses personnes âgées ou isolées sont sans moyen de locomotion (pas de véhicule, plus de possibilité de conduire en raison de la maladie, du handicap ou de l'âge). Pour rompre leur isolement, elles vont ainsi pouvoir accéder à un service qui leur permettra de se déplacer librement en étant accompagnées.

• Téléalarme (mise en place en 1986)

C'est un outil de sécurité à distance entre son usager, un centre de télésurveillance et une tierce personne (famille, voisin, médecin traitant, service d'urgence, ambulance). Il s'agit d'un appareil spécialement conçu afin d'alerter une personne en cas de problème (malaise, chute...). Ce système permet de répondre rapidement aux besoins de son utilisateur. Au cours de l'année 2000, 28 personnes ont utilisé un appareil de téléalarme. Le centre d'écoute a recueilli 76 appels dans l'année dont 26 demandant une intervention urgente.

Appareils appartenant au SAMAD

Bourbriac.....	8
Plésidy.....	2
Pont-Melvez.....	3
Saint-Adrien.....	1
Saint-Connan.....	1
Moustéru.....	5
Coadout.....	1
Total.....	21

• Jardinage (mise en place en 1998).

Il représente 1% de l'activité du service.

Le jardinier a travaillé environ 34 heures par mois, 21 personnes ont utilisé ses services au cours de l'année.

• Portage des repas (mise en place en 1998)

Son rôle est de permettre aux personnes qui ne peuvent préparer leur repas de se le faire livrer à domicile. Au cours de l'année, 49 personnes ont commandé 5271 repas soit environ 14 repas par jour. Les salariés employés au portage ont travaillé 1022 heures et effectué 32687,5 km (équivalence d'un mi-temps) ; les livraisons ont été effectuées sur tout le canton ainsi que sur Coadout et Moustéru.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)



(loi du 26 juin 2001)

Cette allocation gérée par les départements est une prestation en nature. Les personnes âgées, dépendantes pourront en bénéficier dès le 1^{er} janvier 2002 (pour tout renseignement complémentaire contacter la mairie ou le SAMAD : téléphone 02 96 43 49 28). La récupération de l'APA sur succession ou donation du bénéficiaire est supprimée.

• Conditions d'ouverture du droit

- Avoir 60 ans
- Résider en France et attester d'une résidence stable et régulière
- Degré de perte d'autonomie: évalué par une équipe médico sociale, les personnes classées en GIR 1, 2, 3 et 4 auront droit à l'APA
- Attribution

Les droits à l'APA sont ouverts à compter de la date du dépôt d'un dossier complet de demande à retirer à la mairie de votre résidence. Le Président du Conseil Général a deux mois, à compter de cette date, pour notifier sa décision. En cas d'urgence, l'APA sera attribué à titre provisoire par le Président du Conseil Général.

• Révision périodique

L'APA est attribuée pour une durée déterminée et fait l'objet d'une révision périodique à tout moment, en cas de modification de la situation du bénéficiaire.

• Prestation en nature

A domicile, l'APA couvre les dépenses de toutes natures (relatives au personnel employé, à l'accueil de jour, à l'accueil temporaire, aux aides techniques : téléalarme, location de fauteuil adapté ou adaptation du logement).

• Montant

Fixés au niveau national par décret, les montants accordés devraient être les suivants pour un niveau mensuel de ressources de moins de 914,69 € par personne :

- GIR 1 : 1067,14 €
- GIR 2 : 914,69 €
- GIR 3 : 686,02 €
- GIR 4 : 457,35 €

Le demandeur peut utiliser tout ou partie du plan proposé. Sur la partie qu'il accepte, une participation financière peut lui être demandée, en fonction des ressources.

• Dispositions transitoires

Les personnes, bénéficiant avant le 1^{er} janvier 2002 de la PSD et qui remplissent les conditions d'attribution de l'APA, peuvent solliciter la nouvelle allocation (renseignements au SAMAD au 02 96 43 49 28).

Composition du bureau du SAMAD

Président	KERAVIS Daniel
Vice-Présidents	BOTREL Yannick PHILIPPE Yvon BARBEDETTE Yolande
Trésorier	THEPAULT Georges
Secrétaire	LE RU Danielle
Membres	HENRY H., LE COCGUEN P., CADOU DAL A., HULIN M., GAUTER J., SAVEAN R, LE JAN G., DERRIEN J., CIVY M., MAGOUAROU M., BURLOT G., LE COCQ C., LE FILOUS A., LE GARSMEUR Y. PERRON T., MICHEL M., BARBOT M., PENANGUER E., LE GRAET L.
Directrice	CORRIO Rachel



Bientôt les élections !

Le Président de la République

Elections : 21 avril et 5 mai 2002

- par les citoyens
- au suffrage universel direct, à la majorité absolue des suffrages exprimés en 1 ou 2 tours de scrutin
- pour 5 ans depuis octobre 2000 (7 ans auparavant)

Son rôle :

- garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire
- gardien de la constitution
- responsable du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et de la continuité de l'Etat
- décide des grandes orientations politiques
- occupe la première place dans l'Etat

Ses pouvoirs :

- nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de la démission du gouvernement
- sur proposition du Premier ministre, nomme les autres ministres et met fin à leurs fonctions
- préside le conseil des ministres
- promulgue les lois
- sur proposition du Premier ministre, il a l'initiative de la révision de la constitution
- peut soumettre certains projets de lois à référendum
- peut demander une nouvelle lecture d'un texte de loi au Parlement
- peut dissoudre l'Assemblée nationale
- signe les ordonnances et les principaux décrets
- nomme aux emplois civils et militaires importants de l'Etat
- négocie et ratifie les traités internationaux au nom de la France chef des armées
- peut prendre, en période exceptionnelle, toutes mesures exigées par les circonstances, si l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire ou les institutions sont menacées

L'Assemblée Nationale

Élections de 577 députés : 9 et 16 juin 2002

- par les citoyens
- au suffrage universel direct, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans le cadre des 577 circonscriptions
- pour 5 ans

Rôle du député :

- représente toute la nation
- agit et parle au nom de l'intérêt général
- participe aux séances publiques de l'Assemblée nationale
- travaille au sein des commissions, offices et délégations ainsi que dans les groupes politiques

Son Président :

- 4^{ème} personnage de l'Etat, élu par ses pairs (députés)
- consulté par le Président de la République avant dissolution de l'Assemblée
- nomme trois membres du Conseil constitutionnel
- nomme un membre du Conseil supérieur de la magistrature
- nomme trois membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel

La Questure :

- elle se compose de 3 questeurs qui assurent la gestion financière et administrative de l'Assemblée
- les questeurs sont élus par les députés, au début de chaque législature et soumis à réélections chaque année

La conférence du Président :

- se compose des vice-présidents, des présidents des commissions, de la délégation à l'Union européenne, des groupes politiques, du rapporteur général de la commission des finances et du ministre des relations avec le Parlement
- chargée de la mise au point du programme de travail de l'Assemblée
- se réunit toutes les semaines en session

Le bureau :

- 22 membres : le Président, les 6 vice-présidents, les 3 questeurs et les 12 secrétaires
- la désignation de ses membres doit s'efforcer de reproduire la configuration politique de l'Assemblée

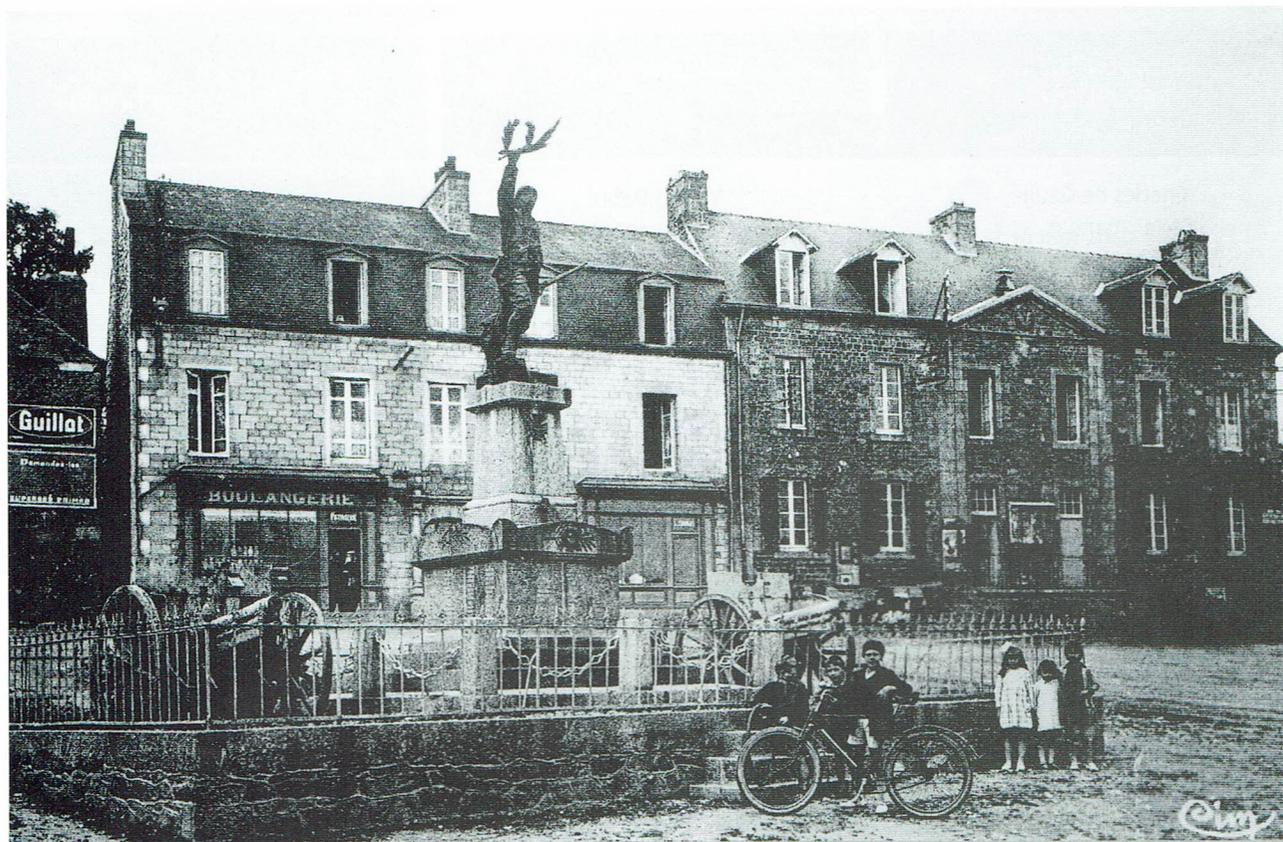
Dissolution :

- acte par lequel le Président de la République renvoie les députés devant les électeurs, avant le terme normal de la législature

Calendrier politique de la V^{ème} République de 1959 à 2001

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	PREMIER MINISTRE	LEGISLATURE & PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
Charles de Gaulle 1 ^{er} mandat (1959 - 1966)	Michel Debré (1959 - 1962)	1 ^{ère} Législature Jacques Chaban-Delmas (1959 - 1962) Dissolution
Charles de Gaulle 2 ^{ème} mandat démission (1966-1969)	Georges Pompidou (1962 - 1968)	2 ^{ème} Législature Jacques Chaban-Delmas (1962 - 1967) Dissolution
	Maurice Couve de Murville (1968 - 1969)	3 ^{ème} Législature Jacques Chaban-Delmas (1967 - 1968) Dissolution
	Jacques Chaban-Delmas (1969 - 1972)	4 ^{ème} Législature Jacques Chaban-Delmas puis Achille Peretti (1968 - 1973)
Georges Pompidou (1969 - 1974)	Pierre Messmer (1972 - 1974)	5 ^{ème} Législature Edgar Faure (1973 - 1978)
Valéry Giscard d'Estaing (1974 - 1981)	Jacques Chirac (1974 - 1976)	6 ^{ème} Législature Jacques Chaban Delmas (1978 - 1981) Dissolution
	Raymond Barre (1976 - 1981)	7 ^{ème} Législature Louis Mermaz (1981 - 1988)
François Mitterrand 1 ^{er} mandat (1981 - 1988)	Pierre Mauroy (1981 - 1984)	8 ^{ème} Législature Jacques Chaban-Delmas (1986 - 1988) Dissolution
	Laurent Fabius (1984 - 1986)	
	Jacques Chirac (1986 - 1988)	
François Mitterrand 2 ^{ème} mandat (1988 - 1995)	Michel Rocard (1988 - 1991)	9 ^{ème} Législature Laurent Fabius puis Henri Emmanuelli (1988 - 1993)
	Édith Cresson (1991 - 1992)	
	Pierre Bérégovoy (1992 - 1993)	
	Édouard Balladur (1993 - 1995)	10 ^{ème} Législature Philippe Séguin Dissolution
Jacques Chirac (1995 -	Alain Juppé (1995 - 1997)	
	Lionel Jospin (1997 -	11 ^{ème} Législature Laurent Fabius puis Raymond Forni (1997 -

Le Monument aux Morts

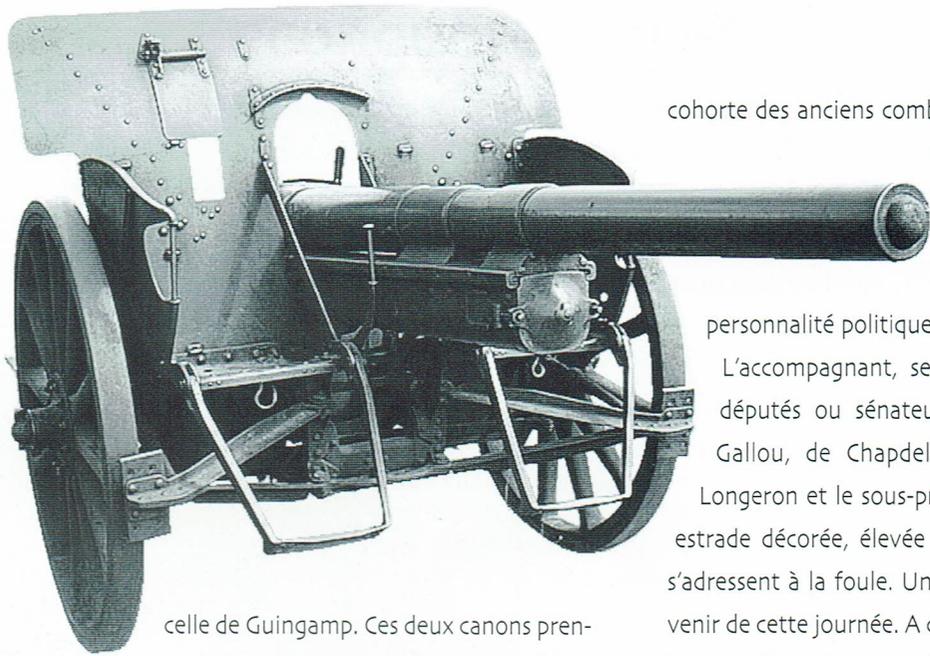


Nous sommes à ce point habitués à la présence du monument aux morts au centre de notre bourg que nous le voyons à peine. Cela fait quatre-vingts ans bientôt qu'il se dresse au centre de la place, rappelant les drames majeurs du 20^{ème} siècle au cours desquels notre population a été fortement éprouvée.



est deux ans et demi après la fin de la guerre, le 3 avril 1921, que le Conseil Municipal de Bourbriac prend la décision d'élever un monument à la mémoire des 237 Briacins tués entre 1914 et 1918.

Le financement de l'opération est dans un premier temps envisagé par une quête publique, ce qui ne constitue pas une innovation car dans le passé, ce moyen a été utilisé à plusieurs reprises afin de suppléer le budget municipal. La quête ne permettant pas de couvrir l'ensemble de la dépense, le Conseil vote, le 29 septembre 1921, une somme de 20 000 francs qui s'avère insuffisante. Le 18 décembre, une collecte complémentaire est organisée. Le 20 novembre, à nouveau réunis et délibérant, les conseillers décident de l'implantation du monument, à l'endroit que nous connaissons encore. A cette date le montant du devis est connu et s'élève à 24 870 francs. A cette somme, il convient de rajouter les 600 francs et 60 centimes votés le 3 avril 1921 destinés à couvrir les frais de transport de deux canons allemands de 77, offerts à Bourbriac à titre de trophée de guerre, entre la gare de Givet dans les Ardennes et



celle de Guingamp. Ces deux canons prendront place de part et d'autre du monument de 1923 jusqu'en juin 1940. Dès son arrivée, l'armée allemande d'occupation procédera à l'enlèvement nocturne des deux pièces. Le choix de la statue proprement dite va s'opérer sur catalogue. Provenant des établissements Durenne, fondeurs à Paris, elle est l'œuvre du sculpteur Eugène Bénéat. Il ne s'agit pas d'une œuvre originale, en ce sens que l'on retrouve le même «poilu» dans plusieurs autres communes : Pouldouran et Quemper-Guézennec dans les Côtes d'Armor, La Roche-Bernil (Côte d'Or), et en Algérie Berrouaghia, commune de l'arrondissement de Médéa dans le département d'Alger. Venant de la gare de Guingamp, la statue a été déposée dans la propriété du maire, Maître Personnic, au village de Restigou. Pour la petite histoire, on rapporte que les ouvriers, chargés du transport, couchèrent le poilu dans l'herbe, ce que le maire n'admit pas, exigeant sur le champ que lui soit rendue la posture debout, plus conforme à l'héroïsme des combattants. A n'en pas douter, l'érection du monument est la grande affaire du moment. L'abbé Bertrand Loyer, vicaire, et lui-même ancien combattant du front d'Orient, consacre un long article de son bulletin paroissial «Le clocher de Saint-Briac», à ce sujet. Le 14 mai 1923 a lieu l'inauguration au cours d'une imposante cérémonie officielle. Il y a sur la place du bourg l'immense

cohorte des anciens combattants, accompagnés de la foule des Briacins, pour entendre le discours de Yves Le Trocquer, Maire de Pontrioux et surtout Ministre des Travaux Publics, la personnalité politique la plus en vue des Côtes du Nord. L'accompagnant, se comptent pas moins de quatre députés ou sénateurs du département: MM. Even, Gallou, de Chapdeleine, Avril, ainsi que le Préfet Longeron et le sous-préfet de Guingamp Gervais. D'une estrade décorée, élevée près du monument, les orateurs s'adressent à la foule. Une carte postale a conservé le souvenir de cette journée. A cette cérémonie profane manquait le pendant religieux : ce sera chose faite l'année suivante, le dimanche 20 juillet, jour du pardon du Nouc'h. A l'issue de la grand messe la procession se dirige vers le monument, magnifiquement décoré pour la circonstance. Après le chant d'une gwerz en breton l'abbé Guillou, curé-doyen, chante les prières du rituel, asperge le monument d'eau bénite et l'encense puis chante le Libera, «pendant que tout autour on prie et on pleure». Les personnalités s'adressent alors à la foule. Après Jean-Louis Le Diuron, conseiller général, M. Le Diuzet, président de la section des mutilés de l'arrondissement de Guingamp, c'est au maire, Gilles Trégoat, de conclure les discours, évoquant la mémoire de son prédécesseur Pierre Mahé tombé en 1915. La procession de l'après-midi s'arrête à nouveau au même endroit et une chorale entonne le chant des défunts, le De Profundis. L'espérance des survivants était que cette guerre soit la dernière. Moins de 20 ans plus tard d'autres noms allaient s'inscrire : morts des combats de mai et juin 1940, de la Résistance et de la déportation, victimes civiles de l'occupation allemande, rejoints bientôt par ceux des soldats tombés durant la guerre d'Indochine. Plus près de nous, en 2000, ce lieu de mémoire a reçu une stèle commémorant les combats d'Afrique du Nord (Algérie-Tunisie-Maroc) et conservant le souvenir d'un jeune briacin mort à cette époque. ■

Voirie 2002

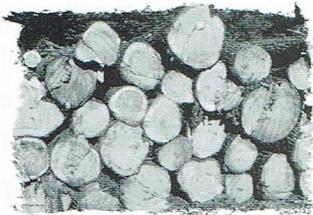
Programme pour 2002 Voies communales	Longueur (en m)	Surface (en m ²)	Coût (Euros)
VC de TOURNEMINE	340	1400	6048
VC de KERBUS (village)	50	200	864
VC de CREC'H CAN (du poulailler au carrefour de COSQUER PHILIPPE)	540	1800	7792
VC de FRETAY	490	2000	8640
VC de TY PRIT au GARNEL	850	3100	13404
VC du HELLOC'H (de PONTO à la route du HONOU)	1230	5200	22456
VC de la VILLE NEUVE CHERMAT	780	3200	13824
VC de COSQUER KERMAIS à KERVOUEZOU	265	1100	4752
VC des FORGES à RESTIGOUL	550	2025	10821
VC de KERLEIGNE à COADOUT	450	2050	8854
VC de GOAS PREN	185	900	3884
Total TTC	5730	22975	101339

INFORMATIONS DIVERSES

ANNONCE

En vue de l'éventuelle réhabilitation du bâtiment des haras, la municipalité met en vente les cloisons et portes des boxes. S'adresser en mairie au 02 96 43 40 21

Avis aux propriétaires de parcelles bordant les voies communales



Les propriétaires de parcelles bordant les voies communales de Bourbriac sont informés que la commune procédera, chaque année, à l'élagage des

arbres surplombant les voies (janvier à mars).

Il est demandé à chaque riverain de bien vouloir procéder à l'enlèvement des branches coupées, sans délai. L'élagage et le ramassage devront se faire simultanément pour éviter toute gêne pour la circulation.

Petites « règles de bonne conduite » avec nos amis les bêtes :



- les animaux doivent être tenus en laisse
- les chiens doivent être muselés (article 213 du code rural)
- est considéré en divagation tout chien qui en dehors d'une action de chasse ou garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres.

- tout chien livré à son seul instinct est en état de divagation
- est considéré en divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et tout chat dont le propriétaire n'est pas connu.
- les chiens et chats errants saisis sur la voie publique seront conduits à la fourrière où ils seront gardés pendant un délai de 4 à 8 jours. Les propriétaires des animaux identifiés seront avisés par les responsables de la fourrière.



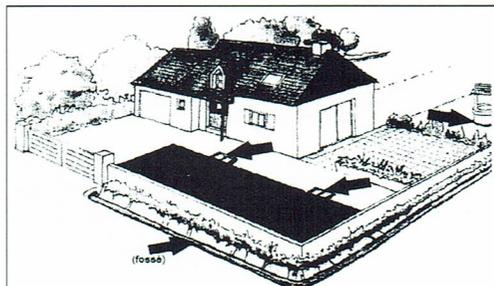
Reconquête de la qualité de l'eau

Les **agriculteurs** peuvent limiter le lessivage des nitrates en raisonnant la fertilisation, en implantant des couverts végétaux, en gérant les épandages d'effluents d'élevage,... et limiter le ruissellement des produits phytosanitaires en implantant des bandes enherbées en bas des parcelles, en utilisant du matériel bien réglé...

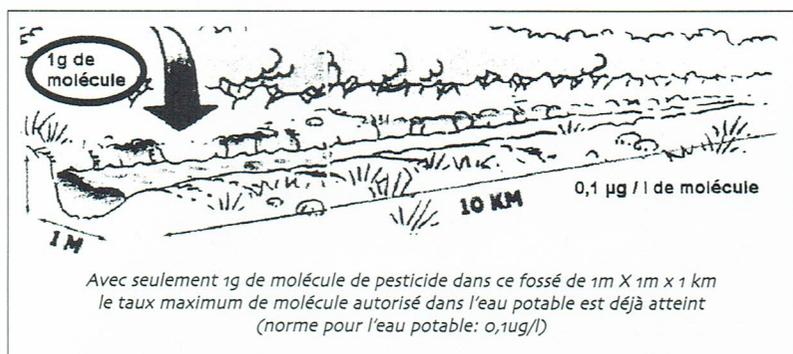
Les **communes** peuvent limiter l'utilisation des désherbants chimiques, bien les adapter aux sur-

faces traitées pour limiter le ruissellement ou mieux encore, réaliser un désherbage thermique ou mécanique.

Nous tous qui avons un bout de jardin, un trottoir... nous pouvons limiter l'utilisation des désherbants chimiques : arracher manuellement, se servir d'une binette, utiliser un désherbeur thermique sont autant de méthodes, pas plus difficiles, qui ne présentent aucun risque de pollution par les produits phyto-



L'utilisation de désherbants chimiques est interdite à proximité des points d'eau : fossés, puits, bouches d'égouts, mares, ruisseaux,...



sanitaires (dits aussi pesticides) ! N'oublions pas dans certaines rivières de Bretagne, les analyses montrent que les désherbants retrouvés viennent pour 1/2 de l'agriculture, pour 1/4 des particuliers et pour 1/4 des communes, SNCF et DDE... à méditer !!!

Habitueons nous à voir un peu plus de «mauvaises herbes» et l'eau des rivières nous dira MERCI !

Les tarifs 2002 Salle des Forges

Activités	Organisation Locale	Organisation extérieure
Bal - fest noz - Fest Deiz	232,47 €	352,20 €
1 repas avec cuisine	309,28 €	384,70 €
2 repas avec cuisine	383,15 €	480,64 €
1 week-end avec cuisine	479,09 €	536,16 €
Grande salle sans cuisine pour buffet	232,47 €	249,88 €
Grande salle sans cuisine pour assemblée et congrès	191,88 €	232,47 €
Petite salle pour réunion	gratuit	59,55 €
Petite salle sans cuisine pour buffet	76,97 €	115,85 €
Grande salle pour arbre de Noël	gratuit	115,85 €
Grande salle pour séance culturelle avec entrées payantes	115,85 €	191,88 €
Grande salle pour loto	232,47 €	249,88 €
Concert	594,78 €	
Réveillon dansant	480,64 €	
Fest Noz de fin d'année	352,20 €	
Marchands ambulants sans électricité	19,13 €	
Marchands ambulants avec électricité	27,06 €	
Salle communale de St-Houarneau	76,97 €	76,97 €

3516,99

Planning 2002 Salle des Forges

JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
M	1		V	1	Repas	V	1		L	1		M	1		S	1	Mariage
M	2		S	2		S	2		M	2		J	2		D	2	Buffet
J	3		D	3	Loto	D	3	Bal	M	3	Petite Salle	V	3		L	3	
V	4		L	4		L	4		J	4		S	4	Mariage	M	4	Pte Salle/Repas
S	5		M	5	Petite Salle	M	5		V	5		D	5	Bal	M	5	Petite Salle
D	6		M	6	A.G. + Repas	M	6	Petite Salle	S	6	Fest Noz	L	6		J	6	
L	7		J	7		J	7		D	7	Bal	M	7	Petite Salle	V	7	
M	8	Petite Salle	V	8		V	8	Repas	L	8		M	8	Repas	S	8	Mariage
M	9	Petite Salle	S	9	Fest Noz	S	9	Théâtre	M	9		J	9		D	9	Bal
J	10		D	10	Bal	D	10	Théâtre	M	10		V	10		L	10	
V	11	Vœux	L	11		L	11	Cartes	J	11		S	11	Mariage	M	11	
S	12		M	12	Goûter	M	12	Petite Salle	V	12		D	12	Bal	M	12	Don sang
D	13	Bal	M	13		M	13	Don Sang	S	13		L	13		J	13	
L	14		J	14		J	14	Petite Salle	D	14	Bal	M	14		V	14	Soirée récréative
M	15		V	15		V	15		L	15		M	15	Petite Salle	S	15	Mariage
M	16	Petite Salle	S	16	Spectacle	S	16	Repas	M	16		J	16		D	16	
J	17		D	17		D	17	Bal	M	17		V	17		L	17	
V	18		L	18		L	18		J	18		S	18	Mariage	M	18	Petite Salle
S	19		M	19		M	19		V	19		D	19	Bal	M	19	Petite Salle
D	20	Bal	M	20		M	20	Petite Salle	S	20		L	20	Bal	J	20	
L	21		J	21		J	21		D	21	Bal	M	21		V	21	
M	22	Petite Salle	V	22		V	22		L	22		M	22	Barbe Bleue	S	22	Mariage
M	23	Petite Salle	S	23	Repas	S	23		M	23	Petite Salle	J	23		D	23	Bal
J	24		D	24	Loto	D	24	Bal	M	24	Petite Salle	V	24		L	24	
V	25		L	25		L	25		J	25		S	25	Mariage	M	25	
S	26		M	26	Petite Salle	M	26	Petite Salle	V	26		D	26	Mariage	M	26	Petite Salle
D	27	Bal	M	27	Petite Salle	M	27	Petite Salle	S	27	Théâtre	L	27		J	27	
L	28		J	28		J	28		D	28	Théâtre	M	28		V	28	
M	29	A.G. + Repas				V	29		L	29		M	29	Petite Salle	S	29	Mariage
M	30					S	30		M	30		J	30		D	30	Mariage
J	31	A.G. + Repas				D	31	Loto				V	31	A.G. + Repas			

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
L	1		J	1		D	1	Mariage	M	1		V	1		D	1	Bal
M	2	Petite salle	V	2		L	2		M	2		S	2	Fest Noz	L	2	
M	3		S	3	Mariage	M	3		J	3		D	3	Loto	M	3	
J	4		D	4		M	4		V	4		L	4		M	4	
V	5		L	5		J	5		S	5		M	5		J	5	
S	6	Mariage	M	6		V	6		D	6		M	6		V	6	A.G. + Repas
D	7	Mariage	M	7		S	7	Mariage	L	7		J	7		S	7	Téléthon
L	8		J	8		D	8	Bal	M	8		V	8		D	8	Bal
M	9		V	9		L	9		M	9		S	9	Repas	L	9	
M	10		S	10	Mariage	M	10		J	10		D	10	Bal	M	10	
J	11		D	11		M	11	Don Sang	V	11		L	11	Repas	M	11	Don Sang
V	12		L	12		J	12		S	12		M	12		J	12	
S	13	Mariage	M	13		V	13		D	13	Bal	M	13		V	13	
D	14		M	14	Mariage	S	14	Repas	L	14		J	14	A.G. + Repas	S	14	Fest Noz
L	15		J	15		D	15	Bal	M	15		V	15		D	15	Loto
M	16	Petite Salle	V	16		L	16		M	16		S	16	Repas	L	16	
M	17		S	17	Mariage	M	17		J	17		D	17	Bal	M	17	
J	18		D	18		M	18		V	18		L	18		M	18	
V	19		L	19		J	19		S	19		M	19		J	19	
S	20	Mariage	M	20		V	20		D	20	Bal	M	20		V	20	Arbre de Noël
D	21		M	21		S	21	Mariage	L	21		J	21		S	21	
L	22		J	22		D	22	Mariage	M	22		V	22		D	22	Bal
M	23		V	23		L	23		M	23		S	23	Concert	L	23	
M	24		S	24	Mariage	M	24		J	24		D	24		M	24	
J	25		D	25		M	25		V	25		L	25		M	25	
V	26		L	26		J	26		S	26	Fest Noz	M	26	Repas	J	26	
S	27	Mariage	M	27		V	27		D	27	Bal	M	27		V	27	
D	28	Mariage	M	28		S	28	Mariage	L	28		J	28		S	28	
L	29		J	29		D	29	Bal	M	29		V	29		D	29	
M	30		V	30		L	30		M	30		S	30		L	30	
M	31		S	31	Mariage				J						M	31	Réveillon